**Canada**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 2 décembre 2024**

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 2 ième jour du mois de décembre deux mille-vingt-quatre, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège #1 vacant

Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère

Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller

Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller

Siège #5 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère

Siège #6 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu’à moins qu’il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Monsieur Eric Thivierge, directeur général adjoint, greffier-trésorier adjoint, assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

 Alexandre Girard, Maire, invite l’assemblée à un moment de réflexion.

**1 –MOMENTS DE RÉFLEXION**

Alexandre Girard, Maire invite l’assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de cinq (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l’ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2025;
5. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes 2024-2025;
6. Adoption du calendrier 2025 des séances générales du conseil
7. Avis de motion concernant le règlement ayant pour objet d’établir les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout, cueillette des ordures, enfouissement des ordures, collecte des matières organiques ainsi que la collecte sélective pour l’année 2025;
8. Dépôt d’un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant certains dons, marques d’hospitalité ou tous autres avantages (art. 6, al. 4 loi sur l’éthique);
9. Adoption du règlement 2024-08 sur la régie interne des séances du conseil pour remplacer le règlement #228-53;
10. Adoption du règlement #2024-09 de gestion contractuelle pour remplacer le règlement #228-91;
11. Renouvellement de l’adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour 2025;
12. Contrat pour le soutien technique du logiciel CIM 2025;
13. Remboursement de la petite caisse;
14. Publicité dans le bottin du Club d’auto-neige Le Sapin d’Or inc pour 2024-2025 :
15. Renouvellement à l’Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour 2025 et nouvelle adhésion du nouveau directeur général et greffier-trésorier;
16. Autorisation Eric Thivierge de signer les chèques et tous les documents auprès de la caisse populaire;
17. Demande de carte de crédit à Éric Thivierge, dg et greffier-trésorier;
18. Renouvellement de la cotisation de l’association des personnes ayant des limitations physiques pour l’année 2025 :
19. Vœux de Noel CIHO-FM 2024-2025;
20. Les Cœurs d’Or de Notre-Dame-des-Monts une commandite de vin pour le dîner du 8 décembre 2024;
21. Offre de service de la firme Serge Landry pour la taxe d’assisse 2024-2029;
22. Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de l’organisme municipal en vertu de la charte de la langue française;
23. Travaux suite aux estimés de Sécuor suite à l’inspection du système d’alarme;
24. Demande de servitude pour la propriété au 8 Rang Saint-Antoine;
25. Employé de voirie;
26. Réparation de la machinerie;
27. Estimé pour la toiture de la patinoire; POINT REPORTÉ
28. Comptes à ratifier de novembre 2024;
29. Comptes à payer de novembre 2024;
30. Salaire du mois de novembre 2024;
31. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
32. Période de questions allouée aux contribuables;
33. Levée de l’assemblée.

RÉSOLUTION 2024-12-5507

IL EST PROPOSÉ par la conseiller Rémy Gaudreault résolue à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D’adopter l’ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire.

**4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2024**

RÉSOLUTION 2024-12-5508

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d’en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d’en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, tel qu’il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**5 –FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2024-2025**

RÉSOLUTION 2024-12-5509

Il EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes à partir de lundi 23 décembre 2024 à 15 :00 jusqu’au dimanche 5 janvier 2025 inclusivement. Le bureau sera ouvert à compter du mercredi 6 janvier 2025 à 8h00.

**6 –ADOPTION DU CALENDRIER 2025 DES SÉANCES GÉNÉRALES DU CONSEIL**

RÉSOLUTION 2024-12-5510

CONSIDÉRANT que l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseillère Marie-Paule Boudreault résolue à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2025. Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 19 h :

13 janvier 2025 14 juillet 2025

3 février 2025 11 août 2025

3 mars 2025 8 septembre 2025

7 avril 2025 1 octobre 2025

5 mai 2025 10 novembre 2025

9 juin 2025 8 décembre 2025

QU’UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**7 – AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D’ÉTABLIR LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX, SOIT : AQUEDUC, ÉGOUT, ENFOUISSEMENT, COLLECTE DES DÉCHETS, LA COLLECTE SÉLECTIVE, COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES AINSI QUE LA VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE POUR L’ANNÉE 2025**

RÉSOLUTION 2024-12-5511

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Danye Simard concernant le règlement ayant pour objet d’établir les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout, enfouissement, collecte des déchets, la collecte sélective, collecte des matières organiques ainsi que la vidange de fosse septique pour l’année 2025.

**8- DÉPÔT D’UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL CONCERNANT CERTAINS DONS, MARQUES D’HOSPITALITÉ OU TOUS AUTRES AVANTAGES (ART. 6 AL. 4 LOI SUR L’ÉTHIQUE)**

RÉSOLUTION 2024-12-5512

IL EST PROPOSÉ par la conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE déposer un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant certains dons, marques d’hospitalité ou tous autres avantages. Aucune déclaration pour l’année 2024

**9- ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-08 SUR LA RÉGIE INTERNE DE SÉANCES DU CONSEIL AYANT POUR OBJET DE REMPLACER LE RÈGLEMENT #228-53**

RÉSOLUTION 2024-12-5513

Il est proposé par le conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’adopter le règlement 2024-08 sur la régie interne des séances du conseil ayant pour objet de remplacer le règlement #228-53.

**10- ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-09 DE LA GESTION CONTRACTUELLE AYANT POUR OBJET DE REMPLACER LE RÈGLEMENT #228-91**

RÉSOLUTION 2024-12-5514

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’adopter le règlement 2024-09 de la gestion contractuelle ayant pour objet de remplacer le règlement #228-91.

**11 – RENOUVELLEMENT DE L’ADHÉSION À LA FÉDÉRATION**

**QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

RÉSOLUTION 2024-12-5515

IL EST PROPOSÉ par la conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l’année 2025 au montant de 1107.44$ plus taxes, que cette dépense fait partie du budget 2025 et que le paiement soit effectué en janvier 2025.

**12 – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE SOUTIEN TECHNIQUE DU LOGICIEL CIM 2025**

RÉSOLUTION 2024-12-5516

CONSIDÉRANT que les modules suivants sont utilisés pour l’administration générale de la municipalité :

* Soutien technique 6 285.00$ plus taxes
* Soutien Gestion des permis 540.00$ plus taxes
* Soutien technique rôle évaluation 402.57$ plus taxes
* Module de transmission électronique des T4 et relevés 1  550.00$ plus taxes
* Transmission des bordereaux de paie par internet  255.00$ plus taxes
* Module de paiement direct des comptes fournisseurs  550.00$ plus taxes

CONSIDÉRANT que pour une deuxième année consécutive, le forfait annuel du logiciel de gestion municipale comprend dix heures de soutien annuel sans frais, l’excédent est payable au tarif horaire suivant :

* Équipe de soutien taux horaire 120$ de l’heure plus taxes
* Intervention d’un programmeur 160$ de l’heure plus taxes

À la demande de la municipalité

* Formation à taux horaire 120$ de l’heure plus taxes
* Modification de la charte de compte du grand-livre 120$ de l’heure plus taxes

CONSIDÉRANT les prix mentionnés ci-haut pour les mises à jour, l’assistance technique et l’utilisation des modules;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE RENOUVELER le contrat avec la Corporation d’Informatique Municipale (CIM) pour l’année 2025 au coût de 8 582.57$ plus les taxes applicables et d’autoriser le paiement. Que cette dépense fasse partie du budget 2025 et le paiement sera effectué en janvier 2025.

**13- REMBOURSEMENT DE LA PETITE CAISSE**

RÉSOLUTION 2024-12-5517

Il est proposé par la conseillère Dany Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise le renflouement de la petite caisse au montant de 79.54$ afin de revenir au montant initial de 200,00$ ayant tous reçu une copie des pièces justificatives des dépenses effectuées.

**14- PUBLICITÉ DANS LE BOTTIN DU CLUB D’AUTO-NEIGE LE SAPIN D’OR POUR 2024-2025**

RÉSOLUTION 2024-12-5518

CONSIDÉRANT une lettre du Club d’autoneige le Sapin d’Or Inc. pour une publicité dans leur bottin annuel 2024-2025;

CONSIDÉRANT un coût de 150$ plus les taxes applicables pour une publicité dans leur bottin;

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De renouveler la publicité dans le bottin du Club d’autoneige le Sapin d’Or Inc. pour la saison 2024-2025 au coût de 150$ plus les taxes applicables et d’autoriser le paiement.

**15 - RENOUVELLEMENT DE L’ADHÉSION À L’ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) ET NOUVELLE ADHÉSION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**

RÉSOLUTION 2024-12-5519

IL EST PROPOSÉ par le conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts renouvelle l’adhésion de Mme Marcelle Pedneault, directrice générale et greffière-trésorière pour un montant de 495$ plus taxes et les assurances pour un montant de 485$ pour l’année 2025 à l’Association des Directeurs municipaux du Québec (A.D.M.Q.). Et une nouvelle adhésion du nouveau directeur général et greffier-trésorier M. Éric Thivierge. Que cette dépense fasse partie du budget 2025 et le paiement sera effectué en janvier 2025

**16 –AUTORISATION À ERIC THIVIERGE DE SIGNER LES CHÈQUES ET TOUS LES DOCUMENTS AUPRÈS DE LA CAISSE POPULAIRE**

RÉSOLUTION 2024-12-5520

Il est proposé par la conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’AUTORISÉ Eric Thivierge de signer tous les chèques et tous les documents auprès de la caisse populaire;

**17 -DEMANDE D’UNE CARTE DE CRÉDIT À ERIC THIVIERGE DIRECTEUR GÉNÉRAL GREFFIER-TRÉSORIER**

RÉSOLUTION 2024-12-5521

Il est proposé par la conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire une demande de carte de crédit Visa pour le directeur général greffier-trésorier avec une limite de 10 000$.

**18 -RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DE L’ASSOCIATION DES PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS PHYSIQUES POUR L’ANNÉE 2025**

RÉSOLUTION 2024-12-5522

Il est proposé par le conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De renouvelle la cotisation de l’association des personnes ayant des limitations physiques pour l’année 2025 au montant de 25$. Que cette dépense fasse partie du budget 2025 et le paiement sera effectué en janvier 2025.

**19- VŒUX DES FÊTES – CIHO-FM 2024-2025**

RÉSOLUTION 2024-12-5523

CONSIDÉRANT une offre de la radio de Charlevoix CIHO pour les vœux des fêtes;

CONSIDÉRANT le choix des vœux du nouvel an avec un coût de 95$ pour le plan 5 jours;

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De payer un montant de 95$ plus les taxes applicables pour les vœux du nouvel an de la radio CIHO-FM soit le plan 5 jours (jour de l’an 28 décembre 2024 au 1er janvier 2025) et d’autoriser le paiement.

**20- DEMANDE D’UNE COMMANDITE POUR LE DÎNER DU 08 DÉCEMBRE 2024 POUR LES CŒURS D’OR DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

RÉSOLUTION 2024-12-5524

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’autorisé la directrice générale a acheté un vinier pour le dîner de la FADOQ.

**21- OFFRE DE SERVICES FORFAITAIRES DE LA FIRME SERGE LANDRY POUR LA TAXE D’ASSISSE 2024-2029**

RÉSOLUTION 2024-12-5525

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’accepter l’offre de service de la firme Serge Landry pour la TECQ 2024-2029, assistance pour programmation de travaux et reddition de compte. Le mandat sera réalisé à taux horaire selon les taux suivants :

Ingénieur et professionnel junior 0 à 3 ans 85.00$

Ingénieur et professionnel intermédiaire 3 à 7 ans 110.00$

Ingénieur et professionnel intermédiaire 7 à 10 ans 115.00$

Ingénieur et professionnel senior 11 à 15 ans 130.00$

Ingénieur et professionnel senior 16 à 20 ans 140.00$

Technicien junior 0 à 3 ans 77.00$

Technicien intermédiaire 3 à 7 ans 90.00$

Technicien intermédiaire 7 à 10 ans 100.00$

Technicien senior 11 à 15 ans 110.00$

Technicien senior 16 à 20 ans 120.00$

Personnel auxiliaire 70.00$

Frais déplacement 0.52/km

**22-PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES AUX MANQUEMENTS AUX OBLIGATIONS DE L’ORGANISME MUNICIPAL EN VERTU DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE**

RÉSOLUTION 2024-12-5526

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

De déposer la procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de l’organisme municipal en vertu de la charte de la langue française.

**23-TRAVAUX POUR LES ESTIMÉS DE SÉCUOR SUITE À L’INSPECTION DU SYSTÈME D’ALARME**

RÉSOLUTION 2024-12-5527

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des conseillère présents :

D’autoriser Sécuor à effectuer les travaux dans le garage TNO au 15 rue Principale au montant de 919.74$;

D’autoriser Sécuor à effectuer les travaux dans le garage municipale au 98 rue Notre-Dame au montant de 358.37$.

**24- DEMANDE DE SERVITUDE POUR LA PROPRIÉTÉ AU 8 RANG SAINT-ANTOINE**

RÉSOLUTION 2024-12-5528

CONSIDÉRANT que le courtier immobilier nous informe que le puit d’eau potable de la résidence du 8 Rue Saint-Antoine sur le lot 6 053 844 propriété de Progrès Innovateur inc. est sur l’emprise de la municipalité suite au plan d’arpentage effectué par l’arpenteur Tremblay & Fortin, arpenteur-géomètres;

CONSIDÉRANT QU’il demande à la municipalité d’avoir une servitude pour son puit d’eau potable qui est situé sur l’emprise de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’accepter la demande de servitude à Progrès Novateur inc.

QUE les frais reliés à la transaction soient à la charge de l’acheteur;

QUE le maire Alexandre Girard et la directrice générale Marcelle Pedneault soient autorisés à signer tous documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**25- EMBAUCHE D’UN EMPLOYÉ DE VOIRIE**

RÉSOLUTION 2024-12-5529

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’autoriser la directrice générale à l’embauche d’un employé de voirie surnuméraire pour la municipalité et son taux horaire est établie selon la convention collective.

**26- RÉPARATION DU TRACTEUR ET DE LA DÉBROUSSAILLEUSE**

RÉSOLUTION 2024-12-5530

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’effectuer l’achat d’une barre 3 points ainsi que d’un garde pto pour farmall pour le tracteur CASE au Garage Denis Morin Inc. au montant de 1020.54$ plus taxes applicables.

D’effectuer l’achat de différentes pièces pour réparer la débroussailleuse modèle ORSI au Centre agricole Neuville au montant de 570.01$ plus taxes applicables.

**27- AVIS DE L’ASSURANCE POUR LA TOITURE DE LA PATINOIRE**

REPORTÉ

**28– COMPTES À RATIFIER DE NOVEMBRE 2024**

RÉSOLUTION 2024-12-5531

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à

ratifier comme suit :

Fonds d’administration : 47 279.87$

Eau potable : $

Total : 47 279.87$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS,

**29– COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2024**

RÉSOLUTION 2024-12-5532

ATTENDU QUE la Directrice Générale produit à ce Conseil l’analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de novembre 2024 au montant de 42 831.86$;

Fonds d’administration: 41 938.83 $

Eau potable: \_ 893.03$

TOTAL : 42 831.86 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2024 au montant 42 831.86 $ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 42 831.86 $;

QUE cette liste remplit l’obligation de l’article 7.3 du règlement numéro 225-08.

**30– SALAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 2024**

RÉSOLUTION 2024-12-5533

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de novembre 2024 au montant de 16 649.37$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de novembre 2024 au montant de 16 649.37 $.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

**31 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

**32 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

**33– LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

RÉSOLUTION 2024-12-5534

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19h32

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Alexandre Girard, Maire

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Eric Thivierge

 d.g adjoint et greffier-trésorier adjoint

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l’article 201 du Code municipal, à l’approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 13 Janvier 2025.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.